

Si reconduction

Bilan financier de l'action 2023-2024



Le bilan est à transmettre par un lien Filesender avec le dossier déposé sur adage ou avant le 15 juin 2024 en clôture des actions de l'année scolaire 2023-2024.

Ce bilan est propre à chaque agent comptable et rédigé sans formulaire défini. La copie des factures n'est plus associée à l'envoi.